IV) Repérage dans le plan

Définition : Deux axes gradués perpendiculaires (le premier horizontal, le second vertical) ayant la même origine forment ce que l'on appelle un **repère du plan**

Dans un tel repère :

- à chaque point du plan est associé un unique couple de nombres relatifs, qui est appelé **couple de coordonnées** du point.

  - La première coordonnée, appelée **abscisse** du point, se lit sur l'axe **horizontal**.

  - La seconde coordonnée, appelée **ordonnée** du point, se lit sur l'axe **vertical**.

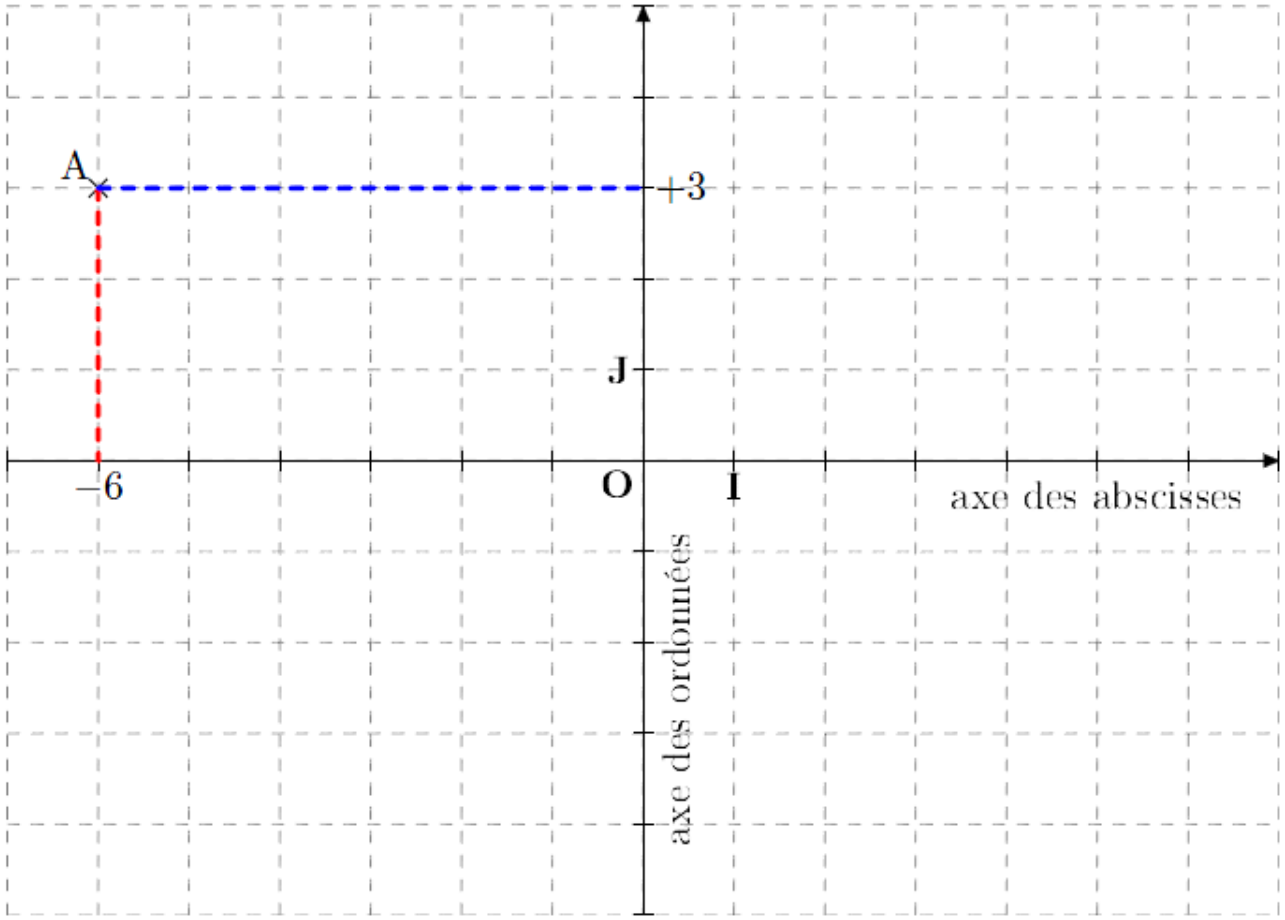

Dans cet exemple, l'abscisse du point A est −6, et son ordonnée est +4.

On dit que les coordonnées du point A sont (−6;4) et on note A(-6 ; 4).

Attention : on donne toujours l'abscisse en premier et l'ordonnée en second !